

MINISTRE DE LA JUSTICE

--:--:--

SECRETARIAT GENERAL A LA JUSTICE

--:--:--

DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

--:--:--

SERVICE DU PERSONNEL

--:--:--

L.MB/12/11/1982

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail*Democratie*Paix

--:--:--

DECRET N° 83/173 / DU 5/03/1983
portant intégration dans la Magistrature
Congolaise de Mademoiselle MOKOKC Lucienne
Virginia.

VISAS

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PCT PRE-
SIDENT DE LA REPUBLIQUE CHEF DE L'ETAT, PRE-
SIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

--:--:--

- (/u la constitution du 8 juillet 1979;
- (/u la loi 25/80 DU 13 novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la constitution du 8 juillet 1979;
- (/u la loi 42/61 du 20 juin 1961 portant statut de la Magistrature;
- (/u le décret 18/61 du 3 août 1961 portant application de la loi 42/61 du 20 juin 1961 susvisée;
- (/u le décret 62/130/MP du 1 mai 1962 fixant le régime de rémunérations des Fonctionnaires;
- (/u l'ordonnance 63/10 du 6 novembre 1960 portant l'organisation judiciaire et la compétence des juridictions;
- (/u le décret 75/390 du 26 août 1975 abrégant et remplaçant les dispositions de l'article 21 du décret 183/61 du 3 août 1961 portant application de la loi 42/61 du 20 juin 1961 relatif au statut de la Magistrature;
- (/u l'ordonnance 35/77 du 28 juillet 1977 relative à l'exercice du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;
- (/u le décret 75/154 du 4 avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- (/u le décret 80/644 du 28 décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
- (/u le rectificatif n° 81/116 du 26 janvier 1981 au décret 80/644 du 28 décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
- (/u le décret n° 81/017 du 26 janvier 1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement;
- (/u le décret 82/247 du 19 mars 1982 portant attributions et réorganisation du Ministère de la Justice;
- (/u le dossier de l'intéressée;

/)ECRITTE:

--:--:--

D.B

D.C.F.

Article 1er: Mademoiselle MOKOKO Lucienne-Virginie, de Nationalité Congolaise, née le 8 juillet 1955 à Brazzaville Licenciée en Droit et titulaire du diplôme de l'École Nationale de la Magistrature de Paris, est intégrée dans la Magistrature Congolaise en qualité de Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon de la hiérarchie du corps judiciaire indic 830.

Article 2: Le présent décret qui prendra effet tant au point de vue de la date que de l'ancienneté pour compter de la date de prise de service de l'intéressée sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 5 Mars 1983

Par le Président du Comité Central
du Parti Congolais du Travail,
Président de la République,
Chef de l'Etat, Président
du Conseil des Ministres.

LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT

Colonel Denis SASCOU-NGUESSO

P. LE MINISTRE DES FINANCES
en Mission,
LE MINISTRE DU PLAN,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMI

LE GARDE DES Sceaux, MINISTRE
DE LA JUSTICE

P. MOUSSA.-

Minibabe

Capitaine Dieudonné KIMBEMBE

AMPLIATIONS:

MJ-CAB..... 1
SGJ-DSAF..... 4
Parquet Général.... 2
D.B..... 1
J.P.K.C..... 1
SG.CM/DC..... 2
Dossier..... 1
Cour Suprême..... 1
Cour d'Appel..... 1
Intéressée..... 1